

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 4 JUILLET 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Monsieur LE BORGNE Claude, Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur GODET Pascal, Madame MENARD Vanessa, Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur BRIAND Gérard, Madame RAULT Annie, Madame AMBROISE Fabienne, Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur YVART Didier, Monsieur BAILLEHAICHE Jacky, Madame PONCEL Sylvie, Madame COURTOIS Marie-Françoise, Madame PICOUAYS Jacqueline, Monsieur LE PROVOST Guy, Monsieur MAILLARD Rémi

Etaient absents : Monsieur HAUTIERE Ludovic, Madame LEBRET Dominique donne pouvoir à Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude

Secrétaire de séance : Monsieur BRIAND Gérard

PERSONNEL

Avancement de grade modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal :

- Accorde l'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à l'agent périscolaire
- Modifie le tableau des effectifs en ouvrant un poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et en fermant le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

TRAVAUX – URBANISME

Syndicat Départemental d'Energie : rénovation foyers rue de l'église

Le conseil municipal approuve le remplacement de deux foyers Rue de l'église pour un montant total de 350 € HT.

Convention de financement du bloc local pour l'échangeur de la Bézardais-Les Périaux, commune de Quévert

Le conseil municipal :

- Insiste pour que les deux tranches ou phases soient réalisées en même temps
- Autorise le maire à signer la convention de financement du bloc local pour l'échangeur de la Bézardais-Les Périaux, commune de Quévert

Rétrocession Hameau d'Avaugour .

Le conseil municipal :

- Refuse d'accepter la rétrocession définitive dans le domaine public des espaces verts, des réseaux et de la voirie tant que les travaux ci-dessous ne sont pas réalisés :
 - Remise en état des passages piétons.
 - Refaire le marquage des stationnements peinture effacée.
 - Prévoir un mobilier urbain pour remplacer les pierres installées par la commune de Trélivan.
 - Problème de terre dans les espaces verts.
 - Débroussailler le Bassin de rétention des eaux pluviales
 - Fournir les plans de l'évacuation du bassin de rétention.

Installation classée Entreprise HERVE– Enquête publique

Le conseil municipal émet un avis favorable sans observations concernant l'exploitation d'une activité d'entreposage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage et obtenir l'agrément VHU (Véhicules Hors d'Usage) soumise à enregistrement. Le projet est situé ZA du Gros Bois Entreprise Hervé Environnement

Arrêt PLUi H

Le conseil municipal :

- Prend note des engagements pris par Dinan Agglomération dans son courrier du 19 juin ci-annexé
- Souhaite que les 2 OAP 364-5 et 364-6 soient à 20 % de logements sociaux : soit 4 logements
- Mise en place du périmètre de centralité y compris plateau de l'Aublette,
- Développement de l'aérodrome,
- Le terrain pour l'opération Ages et Vie devra être pris en compte et modifier en fonction du besoin
- Décide d'émettre un avis favorable avec observations à l'arrêt du PLUi H

Cimetière – type de matériaux pour les allées

Le conseil municipal décide de retenir la solution d'un enrobé Goasq poncé + bordurettes prix du marché conservé.

FINANCES

Budget : décisions modificatives.

Le conseil municipal vote les décisions modificatives ci-dessous :

DECISIONS MODIFICATIVES n°2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	NOTIFIE	DIFFERENCE
731111 taxes foncières et habitations	720 000.00 €	731 148.00 €	11 148.00 €
7411 Dotation forfaitaire	360 000.00 €	362 809.00 €	2 809.00 €
74121 Dotation solidarité rurale	95 000.00 €	112 862.00 €	17 862.00 €
74127 Dotation nationale de péréquation	85 000.00 €	93 007.00 €	8 007.00 €
74834 compensations taxes foncières	4 000.00 €	4 183.00 €	183.00 €
74835 compensations taxes habitations	50 000.00 €	54 339.00 €	4 339.00 €
	TOTAL	1 358 348.00 €	44 348.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		A AFFECTER
657341	Participation ALSH Quévert	10 000.00 €
23	Virement à la section investissement	34 348.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
21	Virement de la section fonctionnement	34 348.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		A AFFECTER 34 348€
OPERATIONS		
106-2182 Matériel	Achat d'un camion	20 000 €
138-2315 Travaux sur Voirie		14 438 €

Tarifs cantine et garderie 2019/2020

Le conseil municipal vote les tarifs cantine et garderie 2019/2020

CANTINE	
Prix repas régulier par enfant	3.40 €
Prix repas occasionnel par enfant	4.40 €
Prix repas adulte	5.70 €

GARDERIE				
QUOTIENT FAMILIAL	1 enfant		2 enfants et +	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
0-600	1.30 €	1.73 €	1.07 €	1.30 €
600-900	1.46 €	1.95 €	1.17 €	1.55 €
>900	1.63 €	2.16 €	1.30 €	1.63 €

Pénalité de retard après 19 h : 2.10 €

Fréquentation de l'ALSH de Quévert - demande de participation financière

Le conseil municipal :

- Approuve la décision de la commission finances et décide d'une participation à l'ALSH de Quévert de 14 € par enfant.
- Décide de ne donner aucune participation pour le mois de juillet du fait de la mise en place d'un ALSH à Trélivan
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Convention – Reversement de la Taxe Foncière sur les zones activités communautaire

Le conseil municipal :

- Approuve les dispositions du pacte fiscal et financier solidaire intercommunal
- Autorise le reversement au profit de Dinan agglomération,
 - De 15% de la taxe foncière sur les propriétés bâties concernant les bases existantes avant le 31/12/2016,
 - De 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties concernant la dynamique de bases entre le 01/01/2017 et le 31/12/2018
 - De 85 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties concernant la dynamique de bases à partir du 01/01/2019
- Perçues par la commune en provenance des entreprises localisées sur les zones d'activités économiques.
- Autorise le maire à signer la convention.

Demande de subvention pour participer au championnat du monde de Hockey Subaquatique

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200 € pour la participation d'une jeune Trélivannaise au championnat du monde de Hockey Subaquatique.

AFFAIRES GENERALES

Implantation maisons Ages et Vie et travaux demandés

Le conseil municipal mandate le maire et madame RAULT pour procéder aux discussions :

- Redébattre du périmètre proposé
- Revoir la disposition du projet (parking etc.)
- De discuter du prix de vente en fonction des prises en charges des travaux par la commune
- Surface exacte du projet
- Rencontre avec les riverains et l'AS Trélivan.

Achat parcelle cadastrée AL 22

Le conseil municipal :

- Donne son accord pour acquérir la parcelle AL 22 d'une superficie de 4275 m²
- Décide que l'acquisition de la parcelle se fera au prix de 6 € le m²
- Sollicite auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service Droit des sols/Rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte ou les actes en la forme administrative.
- Précise que le temps de mise à disposition sera supporté par la commune ainsi que les frais liés à la publicité foncière.
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour authentifier l'acte.
- Désigne Mme LEBRETON Suzanne Maire Adjoint, pour représenter la Commune lors de la signature de l'acte authentifié par M. Le Maire.

INFORMATIONS

Ralentisseurs à la Pouldais - expérience sur un budget participatif.